



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

L'OEAQ accueille le rapport du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal avec rigueur et entreprend son analyse

Montréal, le 23 septembre 2026 – L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ) prend acte du [rapport annuel 2025 de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal](#) diffusé le 25 août 2026 et des constats qui y sont formulés à l'égard du processus d'établissement du rôle foncier pour les immeubles résidentiels.

L'OEAQ procède actuellement à l'analyse des constats et des recommandations contenues dans le rapport afin d'en évaluer la portée et les implications pour les différents acteurs concernés.

Dans le cadre de sa mission de protection du public, l'OEAQ accorde une importance particulière à la qualité des processus d'évaluation, à la fiabilité des données utilisées ainsi qu'au maintien de la confiance du public envers les mécanismes qui contribuent à une répartition équitable du fardeau fiscal.

L'OEAQ tient à offrir son entière collaboration aux efforts visant le maintien de l'équité des rôles d'évaluation foncière et la confiance du public envers le système foncier. L'OEAQ se montre ainsi disponible pour prendre part avec la Ville de Montréal et le Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal à toute démarche visant le renforcement des pratiques en matière d'évaluation foncière et de gestion des actifs immobiliers.

« Les constats présentés par le Bureau du vérificateur général soulèvent des constats qui méritent une analyse attentive. L'Ordre examine présentement avec rigueur les éléments mis de l'avant dans le rapport avant de se prononcer sur les suites à envisager », a déclaré Guillaume Caron, É.A, président de l'OEAQ.

L'OEAQ poursuivra cet exercice d'analyse au cours des prochaines semaines et déterminera, au besoin, les interventions appropriées en cohérence avec sa mission de protection du public par son rôle en matière d'encadrement professionnel et de confection du rôle d'évaluation municipale.

À propos de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, constitué en vertu du Code des professions, encadre plus de 1 100 professionnels et a pour mandat d'assurer la protection du public en encadrant la pratique professionnelle des évaluateurs agréés. Il encadre notamment la pratique des évaluateurs agréés signataires des rôles d'évaluation foncière au Québec, une activité à exercice exclusif prévue à la Loi sur la fiscalité municipale, qui constitue l'un des piliers de la stabilité et de l'équité de la fiscalité municipale québécoise.

Source

Ordre des évaluateurs agréés du Québec (OEAQ)

Renseignements

Geneviève Caron-Martin, É.A., OEAQ
438 797-9855 | gcaronmartin@oeaq.qc.ca

